

Les demandes de paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale, et adresse du prestataire ;
- le nom et adresse du bénéficiaire ;
- le numéro de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal (RIB) ;
- si possible le numéro du bon de commande (ou le rappel de celui du devis) ;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- le montant des prestations hors TVA ; Par rapport au devis, mettre au réel les prestations réalisées, exemple : frais kilométrique pour aller à la restitution, prestation non réalisée...
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.